



## PROCÈS-VERBAL N°13

---

<b>Réunion du :</b>	24 mars 2022
<b>Présidence :</b>	Sylvain DENIS
<b>Présents :</b>	Wahib ALIMI – Joel BEASSE
<b>Excusés :</b>	Gérard NEGRIER – Céline PLANCHET – Gabriel GO – Alain CHARRANCE – Willy FRESHARD – Arnaud VAUCELLE
<b>Assiste :</b>	Kevin GAUTHIER

---

### Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club de NANT'EST FOOTBALL CLUB (519335), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

---

## 1. Appel

---

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. Matches reportés

La Commission fait le point sur les matches reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date initiale	Date fixée
1	Régional U18 Futsal	24061514	85 Les Sables Tvec 2 - n°547136	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	09/01/2022	A fixer
2	Régional U18 Futsal	24061515	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	08/01/2022	A fixer
3	Régional U18 Futsal	24061520	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	15/01/2022	A fixer
4	Régional U18 Futsal	24061522	Nantes Doulon Bottie 1 - n°553688	Montaigu Vf 1 - n°507116	14/01/2022	A fixer
5	Régional U18 Futsal	24061523	Laval Nord As 1 - n°550299	85 Les Sables Tvec 2 - n°547136	15/01/2022	A fixer
6	Régional U18 Futsal	24061531	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	05/02/2022	A fixer
7	Régional U18 Futsal	24061534	Laval Nord As 1 - n°550299	Le Mans Fc 1 - n°537103	06/02/2022	A fixer
8	Régional U18 Futsal	24061539	Laval Nord As 1 - n°550300	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	13/02/2022	A fixer
9	Régional U18 Futsal	24061561	85 Les Sables Tvec 2 - n°547136	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	20/03/2022	A fixer
10	Régional U15 Futsal	24061180	Nantes Doulon Bottie 1 - n°553688	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	09/10/2021	A fixer
11	Régional U15 Futsal	24061199	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	15/01/2022	A fixer
12	Régional U15 Futsal	24061201	Montaigu Vf 1 - n°507116	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	15/01/2022	A fixer
13	Régional U15 Futsal	24061207	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	Montaigu Vf 1 - n°507116	19/02/2022	A fixer
14	Régional U15 Futsal	24061210	85 Les Sables Tvec 2 - n°547136	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	27/02/2022	A fixer
15	Régional U15 Futsal	24061214	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Montaigu Vf 1 - n°507116	05/03/2022	A fixer
16	Régional U13 Futsal	24061055	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	17/10/2021	A fixer
17	Régional U13 Futsal	24061091	Nantes Doulon Bottie 2 - n°553688	85 Les Sables Tvec 1 - n°547136	09/01/2022	A fixer
18	Régional U13 Futsal	24061094	Laval Etoile Fc 1 - n°852483	Nantes Doulon Bottie 2 - n°553688	23/01/2022	A fixer
19	Régional U13 Futsal	24061095	Nantes Etoile Futsal 1 - n°590209	Ile D Elle Chaillé V 1 - n°506956	23/01/2022	A fixer
20	Régional U13 Futsal	24061096	Stephanoise Futsal 1 - n°563918	Montaigu Vendee Foot 1 - n°507116	22/01/2022	A fixer
21	Régional U13 Futsal	24061097	Nantes Anf Futsal 1 - n°554447	Nantes Doulon Bottie 1 - n°553688	23/01/2022	A fixer

**Pour rappel**, la Commission invite les clubs concernés par les matches susmentionnés à fixer ces rencontres d'un commun accord entre les deux clubs. Une fois la date retenue, la Commission demande aux deux clubs concernés par une rencontre, de confirmer cette date au service *compétitions* de la Ligue de Football des Pays de la Loire : [competitions@lfpl.fff.fr](mailto:competitions@lfpl.fff.fr)

**-Date limite pour fixer ces rencontres : dimanche 8 mai 2022.**

**-Date limite pour un retour vers les services de la Ligue de Football des Pays de la Loire : jeudi 28 avril 2022.**

## 3. Coupe Pays de la Loire Futsal

### ➔ Homologation des 8<sup>èmes</sup> de Finale (4<sup>ème</sup> Tour)

La Commission prend connaissance et homologue les résultats des 8èmes de Finale.

#### ➔ Tirage au sort des ¼ de Finale (5<sup>ème</sup> Tour)

Le tirage au sort des rencontres des 1/4 de Finale ainsi que du Tableau Final est effectué, avec la présence en introduction de Jérôme PASQUIER – Joueur du NANTES METROPOLE FUTSAL et de l'équipe de France Futsal.

Les rencontres auront lieu le samedi 9 avril à 16h sur le terrain du 1<sup>er</sup> club nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

Il y aura 4 matchs :

1. 560160 – BOUGUENAIS FOOT 1 // 554447 – A. NANTAISE FUTSAL 1
2. 582328 – NANTES METROP FUTSAL 2 // 590209 – NANTES ETOILE FUTSAL 1
3. 563918 – STEPHANOISE FUTSAL 1 // 548580 – TRELAZE SPORTING 1
4. 548578 – TRELAZE FALA 1 // 550299 – A.S LAVAL NORD 1

#### ➔ Calendrier

La Commission rappelle le calendrier du Tableau Final :

- ½ Finale : 23 avril 2022
- Finale : 14 mai 2022

#### ➔ Remboursement déplacements trois tours consécutifs

La Commission précise aux clubs qu'au-delà de deux tours de déplacements consécutifs, les frais de déplacements du tour suivant leur seront réglés par la Ligue.

## 4. Championnats Jeunes Futsal

#### ➔ Forfaits

##### Régional U18 Futsal : Rencontre n° 24061558 du 13.03.2022 - Le Mans Fc 1 (537103) / 85 Les Sables Tvec 2 (547136)

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe des T.VE.C. 85 LES SABLES D'OLONNE, communiqué par mail.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, T.VE.C. 85 LES SABLES D'OLONNE :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse
- Est amendé du coût d'engagement (60 €).

##### Régional U18 Futsal : Rencontre n° 24061562 du 25.03.2022 - Nantes Doulon Bottière 1 (553688) / Ile D Elle Chaillé V 1 (506956)

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe du L'ILE D ELLE CANTON CHAILLE PICTONS, communiqué par mail.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, L'ILE D ELLE CANTON CHAILLE PICTONS :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse
- Est amendé du coût d'engagement (60 €).

## 5. Coupe Régionale U15 Futsal

#### ➔ Questionnaire CROC Jeunes

La Commission prend connaissance des réponses au questionnaire envoyé à l'ensemble des clubs participant aux Championnats Régionaux U 15.

## 6. Championnat Régional 1 Futsal Féminin

---

### ➡ Organisation du championnat

La Commission travaille en lien avec le service juridique de la Ligue, à l'élaboration du règlement de l'épreuve.

## 7. Calendrier

---

Prochaine réunion : 26 avril 2022 à 18h30 à Saint Sébastien sur Loire.

Le Président  
**Sylvain DENIS**



Le Secrétaire de séance  
**Kevin GAUTHIER**

